

RENOUVELLEMENT PARTIEL DU CONSEIL

Avant de préciser les nouvelles modalités de désignation des membres du Conseil, rappelons quel est son rôle et quels sont les membres qui y siègent en fonction des statuts de notre association.

Le Conseil participe avec le bureau à l'administration de l'Union des Physiciens ; réuni au moins une fois par trimestre, il définit la politique de l'association.

Il est d'abord formé de 24 membres actifs de l'association élus pour 3 ans et renouvelables par tiers ; les membres du bureau, les Présidents d'honneur de l'Union des Physiciens, les présidents des sections académiques en font partie de droit.

Afin de permettre à un plus grand nombre de membres actifs de faire partie du Conseil et afin de s'assurer toujours la présence de représentants d'autres organismes, ces derniers seront désormais invités au Conseil. Il en sera ainsi pour les représentants de la Société Française de Physique, de la Société Française de Chimie, de l'Association des Physiciens de l'Enseignement Public agricole, de l'Association des Professeurs de Biologie et Géologie, de l'Association des Professeurs de Mathématiques...

Les membres du Conseil reçoivent les comptes rendus des bureaux et Conseils ainsi que tout document (projet de programmes, lettre à l'administration et au Ministère,...) concernant l'Association.

Ils sont régulièrement invités à donner leur avis sur les actions que doit mener le bureau pour la défense et la promotion de l'Enseignement des Sciences physiques.

Afin d'assurer une plus large représentabilité, un appel de candidatures pour le Conseil a été lancé dans le bulletin de janvier 1986 (page 533). Les noms figurant sur le bulletin de vote sont donc ceux de collègues qui ont fait effectivement acte de candidature auprès d'Alain TOUREN.

8 postes sont à pourvoir et 8 collègues ont fait acte de candidature.

En 1985, sur l'ensemble de nos adhérents, un trop petit nombre a participé à la désignation des membres du Conseil.

La Vie de l'Association est l'affaire de tous, la désignation de nos représentants aussi, alors pour le renouvellement du Conseil, VOTEZ.
